



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE
اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

نواكشوط في:.....

الرقم:.....

PROCES VERBAL
N° 24/CNCMP/2024
DU 28/03/2024



Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 28/03/2024 à 12h 00min, sur convocation de Monsieur Jemal Mahfoudh président par intérim.

Etaient présents:

- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Enouar Sadatt Yarba, Membre du CP
- Med Abdellahi Khattari, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

Etaient absents:

Commission de Passation des Marchés Publics de l'Agriculture (CPMP/MA)

1 °/-

Examen du PPM 2024 actualisé du Projet PADISAM, Réf. lettre n° 00044/CPMP/MA, reçue le 27/03/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour se conformer au model de l'ARMP.

2 °/-

Réexamen du projet d'avenant n°1 au marché N°0025/T/004/CPMP/PARIIS/MDR/2022 relatif aux travaux de réhabilitation des barrages de Mebreuk et de Gaet Teidoum dans la Wilaya du Hodh El Gharbi, portant travaux supplémentaires, Réf. Lettre n°744/CPMP/MA, reçue le 25/03/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ledit projet d'avenant.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (CPMP/MIDEC)

3 °/-

Examen du PPM 2024 de la Région du Brakna, Réf. lettre n°00046/CPMP/MIDEC, reçue le 27/03/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

4 °/-

Examen du DAOR relatif à l'acquisition d'un véhicule de liaison 4X4 double cabine au profit de la région du Trarza, Réf. lettre n°0045/CPMP/MIDEC, reçue le 27/03/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit DAOR et accorde la dérogation pour trois concessionnaires.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)

5 °/-

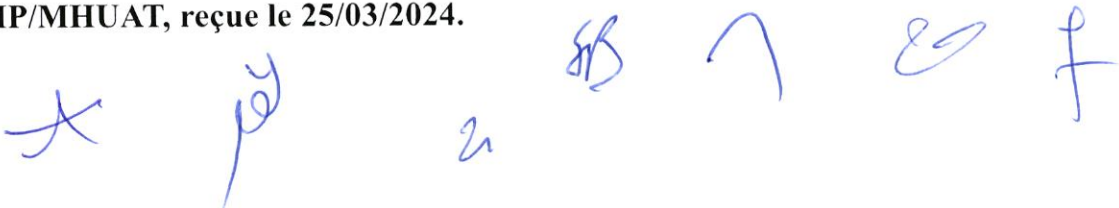
Examen du projet de marché relatif à l'achèvement des travaux de construction de 5 logements au profit du regroupement de N'Beiket Lehwach Dhaar, Réf. lettre n° 073/CPMP/MHUAT, reçue le 26/03/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ce dossier.

6 °/-

Réexamen de la demande de remise de pénalités de retard relative au marché n°68/T/CIAIS/2022, portant construction d'une école fondamentale de 6 classes à El Maleh - Aoujeft, Réf. lettre n°070/CPMP/MHUAT, reçue le 25/03/2024.



Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la remise de pénalités de retard.

7 °/-

Réexamen de la demande de remise de pénalités de retard relative marché n°69/T/CIAIS/2022, portant construction d'une école fondamentale de 6 classes à Teneri 2 - Atar relatif, **Réf. lettre n°069/CPMP/MHUAT, reçu le 25/03/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la remise des pénalités, en appliquant 4 jours de retard non justifiés.

8 °/-

Examen de la demande de remise de pénalités de retard relative au marché n°135/T/CIAIS/2022, portant construction et extension de 4 SDC à Edebaye Echerva, 2 SDC à Diougountoro 2 et 2 SDC à Emagh Ehl Mokhtar - Gahabou, **Réf. lettre n°068/CPMP/MHUAT, reçue le 25/03/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la remise de pénalités de retard.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Équipement et des Transports (CPMP/MET).

9 °/-

Réexamen du projet de marché par entente directe, relatif à l'étude de réhabilitation des routes (lot 3) Nouakchott-Nouadhibou, Rosso-Boghé et Nema-Bango, **Réf. lettre n°094/CPMP/MET, reçue le 26/03/2024.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de justifier la nécessité de l'acquisition de presse (CBR, à béton).

10 °/-

Examen du projet d'avenant n°1 au contrat de la structure facilitatrice de la mise en œuvre des documents de la sauvegarde environnementale et sociale du projet de construction du pont de Rosso et ses aménagements connexes, portant modification des modalités de paiement, **Réf. lettre N°0093/CPMP/MET, reçue le 22/03/2024.**

Décision: Avis de non objection

(Handwritten signatures and initials in blue ink)

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit projet d'avenant.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Élevage (CPMP/ME)

11 °/-

Examen de la demande de remise des pénalités de retard relatif au marché n°0406/F/023/CPMP/ME/REDISSE III/2023, portant acquisition d'un laboratoire mobile pour la santé animale destiné à l'ONARDEP, Réf. lettre n°41/CPMP/ME reçue le 25/03/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de :

- *expliquer davantage le retard de la livraison,*
- *préciser le lien entre le trajet du port d'embarquement et de débarquement et la zone de menace dans la mer rouge.*

Commission de Passation des Marchés Publics de MAADEN (CPMP/MAADEN)

12 °/-

Examen du PPM 2024 de MAADEN, Réf. lettre n°0006/CPMP/MAADEN, reçue le 25/03/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MAADEN approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

Commission de passation de l'établissement des travaux d'entretien routier (CPMP/ETER)

13 °/-

Examen du projet de marché par entente directe, relatif à la fourniture de graviers concassés au pied du concasseur situé dans la zone de Timbedra, Réf. lettre n°014/CPMP/ETER, reçue le 22/03/2024.

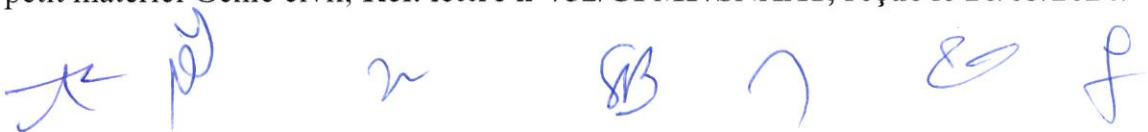
Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit projet de marché par entente directe car le recours à ce mode n'est pas justifié.

Société National des Aménagements Agricoles et des travaux (CPMP/SNAAT)

14 °/-

Examen du rapport d'évaluation des offres portant sur une Consultation Simplifiée relative à la fourniture du petit matériel Génie civil, Réf. lettre n°752/CPMP/SNAAT, reçue le 26/03/2024.



Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SNAAT approuvant ladite consultation simplifiée.

15 %/-

Examen du rapport d'évaluation des offres portant sur une Consultation Simplifiée relative à la fourniture du fer à béton, **Réf. Lettre n°753/CPMP/SNAAT, reçue le 26/03/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SNAAT approuvant ledit rapport d'évaluation.

LE PRESIDENT PAR INTERIM

Jemal Mahfoudh



Les signataires:

- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Enouar Sadatt Yarba, Membre du CP
- Med Abdellahi Khattari, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances